



Bruxelles, le 18 juillet 2016
(OR. en)

11346/16

ENV 506
FIN 484
MAR 201
AGRI 422
FSTR 47
FC 38
REGIO 59

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 18 juillet 2016

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 10642/16 ENV 454 FIN 403 MAR 182 AGRI 371 COEST 176 FSTR 34
FC 28 REGIO 41

Objet: Rapport spécial n° 03/2016 de la Cour des comptes européenne intitulé
"Lutte contre l'eutrophisation en mer Baltique: des actions supplémentaires
et plus efficaces sont nécessaires"
- Conclusions du Conseil (18 juillet 2016)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le rapport spécial n° 03/2016 de la Cour des comptes européenne intitulé "Lutte contre l'eutrophisation en mer Baltique: des actions supplémentaires et plus efficaces sont nécessaires", telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil lors de sa 3481^e session, tenue le 18 juillet 2016.

**Rapport spécial n° 03/2016 de la Cour des comptes européenne intitulé
"Lutte contre l'eutrophisation en mer Baltique: des actions supplémentaires et plus efficaces
sont nécessaires"**

- Conclusions du Conseil -

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

RAPPELANT la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM)¹, la directive-cadre sur l'eau (DCE)², la directive sur les nitrates³, la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires⁴, la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et la convention d'Helsinki sur la protection de l'environnement marin de la zone de la mer Baltique, qui contiennent toutes des dispositions visant à parvenir à un bon état écologique, à améliorer la qualité de l'eau et à réduire les apports de nutriments;

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT le rapport spécial n° 03/2016 de la Cour des comptes européenne;
2. NOTE que l'audit porte sur huit États membres riverains de la mer Baltique, dont quatre n'ont adhéré à l'UE qu'en 2004 (Pologne, Estonie, Lettonie et Lituanie);
3. NOTE qu'il a été estimé, dans un rapport récent⁵, que le potentiel économique d'une mer Baltique en bonne santé et offrant des services écosystémiques fonctionnant correctement pouvait représenter 550 000 possibilités d'emploi et jusqu'à 32 milliards d'euros de valeur ajoutée d'ici 2030;

¹ Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (JO L 164 du 25.6.2008, p. 19).

² Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (JO L 327 du 22.12.2000, p. 1).

³ Directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (JO L 375 du 31.12.1991, p. 1).

⁴ Directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (JO L 135 du 30.5.1991, p. 40).

⁵ "Turning adversity into opportunity - A business plan for the Baltic Sea" (Transformer l'adversité en opportunité - un plan d'activités pour la mer Baltique), août 2013, rapport commandé par le WWF.

4. SOULIGNE que l'eutrophisation constitue le principal problème écologique auquel sont confrontés tous les États riverains de la mer Baltique et INSISTE sur l'importance des efforts déployés et des mesures globales prises par tous les pays contribuant à l'eutrophisation de la mer Baltique pour lutter contre ce phénomène et améliorer la qualité des eaux de la mer Baltique;
5. NOTE que bien que des mesures aient été prises pour réduire les apports de nutriments et que l'on puisse observer une tendance générale à la baisse de ces apports depuis la fin des années 80, des mesures supplémentaires s'imposent, qu'il convient de prendre dans les années à venir afin de lutter contre l'eutrophisation de la mer Baltique, y compris au niveau régional;
6. SALUE dans ce contexte le plan d'action pour la mer Baltique arrêté en 2007 dans le cadre de la Commission d'Helsinki (HELCOM), qui prévoit notamment des exigences provisoires par pays en matière de réduction des apports de nutriments et qui a été révisé en 2013; NOTE que la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique de 2009 tient compte de ce plan d'action;
7. SOULIGNE que la mise en œuvre des mesures prévues dans les plans de gestion de district hydrographique au titre de la DCE est essentielle pour parvenir à une meilleure qualité de l'eau; ESTIME que la mise en évidence des pressions et des incidences ainsi que des principaux problèmes en matière de gestion de l'eau dans les premiers plans de gestion des États membres riverains de la mer Baltique a constitué une avancée;
8. EST CONSCIENT que l'eutrophisation est un problème très complexe, causé par un excès de nutriments provenant de nombreuses sources différentes. Afin de lutter efficacement contre l'eutrophisation en mer Baltique, il importe d'agir sur tout l'éventail des sources de nutriments et sur les flux que celles-ci génèrent, en tenant compte des conditions naturelles de la mer Baltique;

Mise en œuvre, par les États membres, des actions visant à réduire les apports de nutriments en mer Baltique

9. CONSTATE que le rapport indique que les plans de gestion des bassins hydrographiques (PGBH) manquent d'ambition et ne comportent pas suffisamment d'indicateurs en ce qui concerne les réductions de nutriments escomptées, car ils sont centrés sur des "mesures de base" visant à mettre en œuvre les directives de l'UE relatives aux causes spécifiques de la pollution par les nutriments, c'est-à-dire principalement les eaux urbaines résiduaires et les activités agricoles; CROIT SAVOIR que les mesures des premiers PGBH visaient principalement à réduire l'écart entre les quatre États membres qui ont rejoint l'UE en 2004 et les autres États membres de l'UE, et que l'accent était par conséquent mis sur des "mesures de base" pour la mise en œuvre de la législation existante;
10. SOUSCRIT à la recommandation de la Cour selon laquelle les États membres devraient définir des mesures et des valeurs cibles pour la réduction des charges de nutriments, afin d'atteindre les objectifs de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" et de la directive-cadre sur l'eau, et améliorer le suivi des charges de nutriments dans les bassins hydrographiques et des apports de nutriments dans la mer Baltique, pour pouvoir prendre des mesures présentant un bon rapport coût-efficacité afin de réduire ces charges à l'avenir;

Efficacité des actions visant à réduire la pollution causée par les nutriments provenant des eaux urbaines résiduaires

11. NOTE que le rapport relève un manque de conformité avec la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires; INVITE la Commission à aider les États membres à en améliorer le respect;
12. DEMANDE aux États membres de construire et d'exploiter leurs infrastructures de traitement des eaux résiduaires de manière aussi efficace que possible, y compris en aidant les ménages à se raccorder au réseau d'assainissement, si cela est possible, et de fixer des normes plus strictes en matière de nutriments que ce que prévoit la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, telles que celles définies dans la recommandation HELCOM 28E/5 sur le traitement des eaux résiduaires municipales, pour les effluents qui alimentent des eaux dont la concentration en nutriments n'est pas conforme aux dispositions de la directive-cadre sur l'eau et dont la qualité ne correspond pas au bon état visé dans la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin";

13. EST CONSCIENT que, si la mise en œuvre de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et des recommandations HELCOM a permis des avancées non négligeables, des améliorations sont encore possibles, par exemple par l'application de technologies innovantes et rentables en ce qui concerne l'élimination du phosphore des eaux usées, et par la prise en compte des objectifs et des mesures prévus dans le plan d'action sur l'économie circulaire⁶;
14. DEMANDE à la Commission de continuer à favoriser les projets destinés à réduire les charges de nutriments déversées dans la mer Baltique en provenance de la Russie et de la Biélorussie, compte tenu de l'effet de levier du financement de l'UE;

Efficacité des actions visant à réduire la pollution de l'eau par les nutriments agricoles

15. COMPREND les préoccupations de la Cour quant à l'eutrophisation d'origine agricole; ENCOURAGE les États membres à désigner des zones vulnérables aux nitrates qui soient appropriées, conformément aux informations contenues dans les PGBH;
16. EST CONSCIENT de la dépendance réciproque qui existe entre la bonne qualité de l'eau et l'optimisation de la productivité agricole et des défis qui en découlent et, donc, de la nécessité de renforcer la coopération entre les représentants des secteurs de l'environnement et de l'agriculture, tant au niveau national que de l'UE;
17. CONSTATE que les programmes de développement rural constituent un instrument utile grâce auquel les États membres peuvent soutenir les mesures visant à réduire les fuites de nutriments agricoles;

⁶ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée "Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire", COM(2015) 614 final, doc. 14972/15 + ADD 1.

18. SOUSCRIT à la recommandation de la Cour selon laquelle les États membres devraient fixer des limites appropriées pour l'utilisation du phosphore à des fins agricoles là où des risques existent, établir leurs programmes d'action antinitrates sur la base des preuves scientifiques les plus récentes et appliquer les régimes agroenvironnementaux les plus pertinents en ce qui concerne la pollution par les nutriments et centrer ces mesures sur les zones où leur impact sur la réduction des charges de nutriments est le plus fort;

Valeur ajoutée de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique

19. EST CONSCIENT que la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique peut permettre de renforcer encore la coopération internationale et intersectorielle, ainsi que l'élaboration de mesures de lutte contre l'eutrophisation;
20. DEMANDE à la Commission de veiller à ce que soient menés dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique des projets ciblés s'attachant à promouvoir la croissance durable dans la région, y compris par l'intensification des efforts de réduction de l'eutrophisation et par un soutien accru au volet "Sauver la mer Baltique".

=====